



Les titres de formation professionnelle
maritime à la pêche

LES EQUIVALENCES

2014

1^{er} mars 2014 marque la mise en place de la Réforme



2019

31 mai 2019 est la date limite pour demander une équivalence

**N'attendez plus et faites valoir
vos titres à la pêche dès MAINTENANT !**

Contactez la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes
Cellule « centre d'examen et gestion des marins »
au **40.544.557 - 40.544.503**

ou

par mail : formation.dpam@maritime.gov.pf
www.maritime.gov.pf

Pourquoi cette Réforme ?

Les textes réglementaires en matière de formation maritime ont évolué.

Cette évolution a nécessité la modernisation et l'harmonisation de la filière maritime professionnelle à la pêche par la création de nouveaux titres de formation en fonction de la navigation pratiquée.

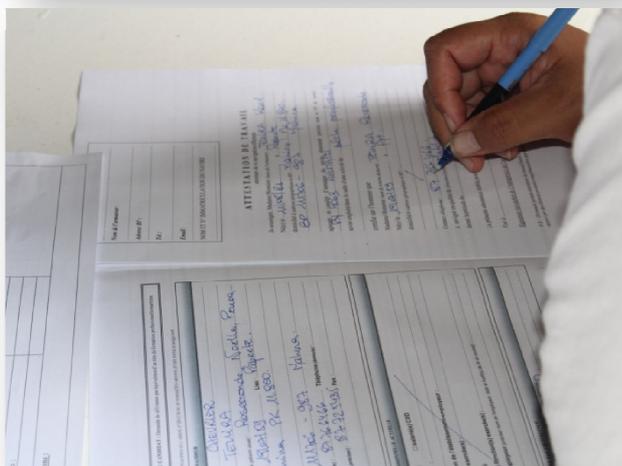
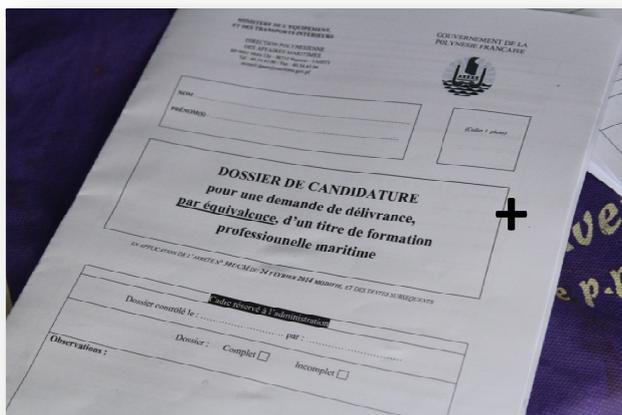
Les Equivalences, qu'est ce que c'est ?

Il s'agit de la mise en place d'un dispositif qui permet la prise en compte des titres antérieurs détenus et leur association à l'expérience professionnelle (temps de navigation) ainsi que des qualifications complémentaires notamment en matière de sécurité.

Vous êtes titulaire d'un brevet délivré par l'ancienne réglementation ? **Surtout, conservez-le**, il est pris en compte par la Réforme.



Comment fait-on pour acquérir ces nouveaux titres à la pêche ?



Vous pouvez retirer et déposer un dossier de candidature à la DPAM

Pour tous renseignements complémentaires, contactez

La Direction Polynésienne des Affaires Maritimes

Cellule « centre d'examen & gestion des marins » au

40 54 45 03 – 40 54 45 57

Ou par mail

formation.dpam@maritime.gov.pf

Visitez notre site internet

www.maritime.gov.pf

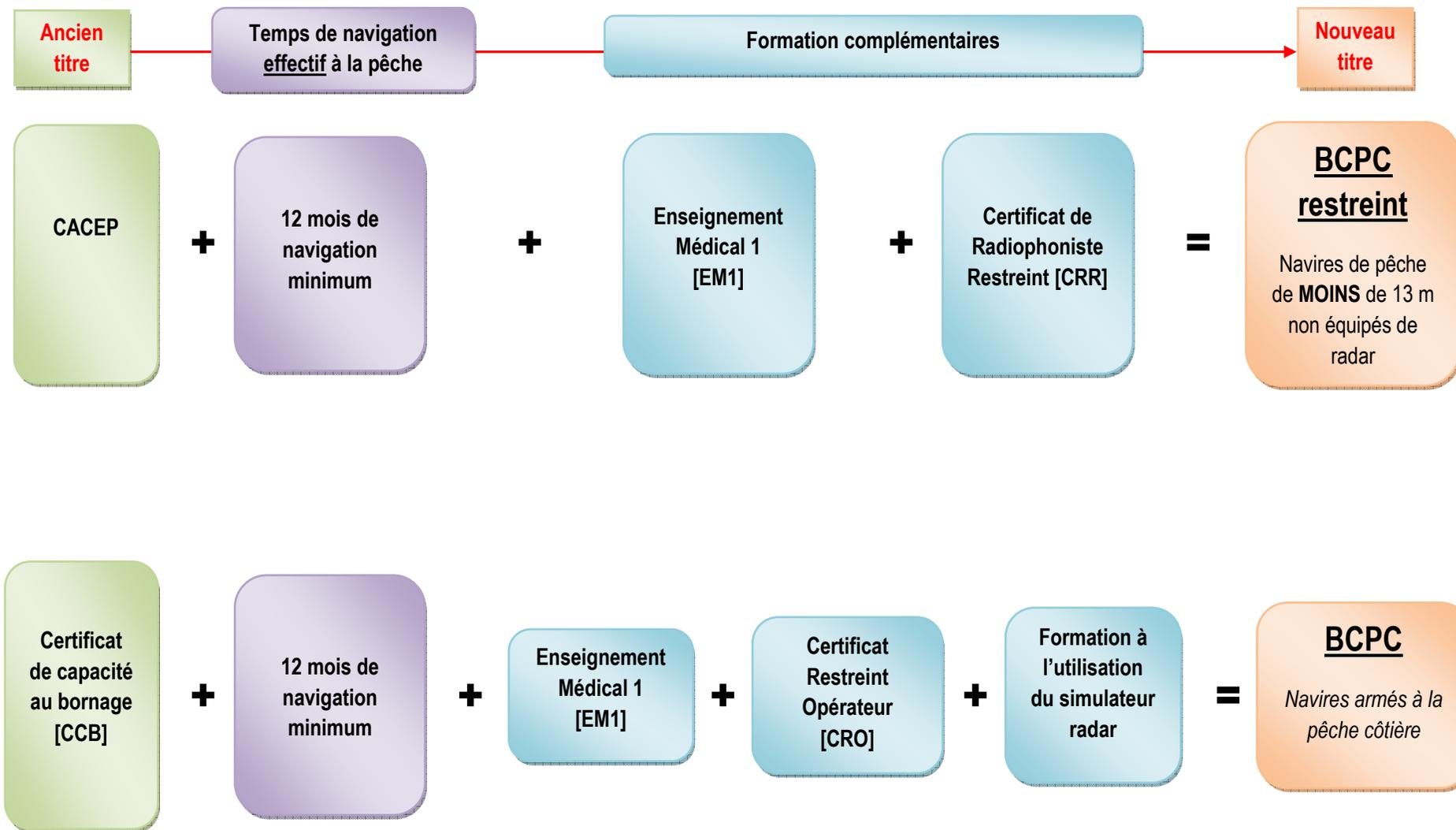
Fare Ute – Route de la Papeava – Entrée du Port Autonome (à côté du Chantier Naval du Pacifique Sud)

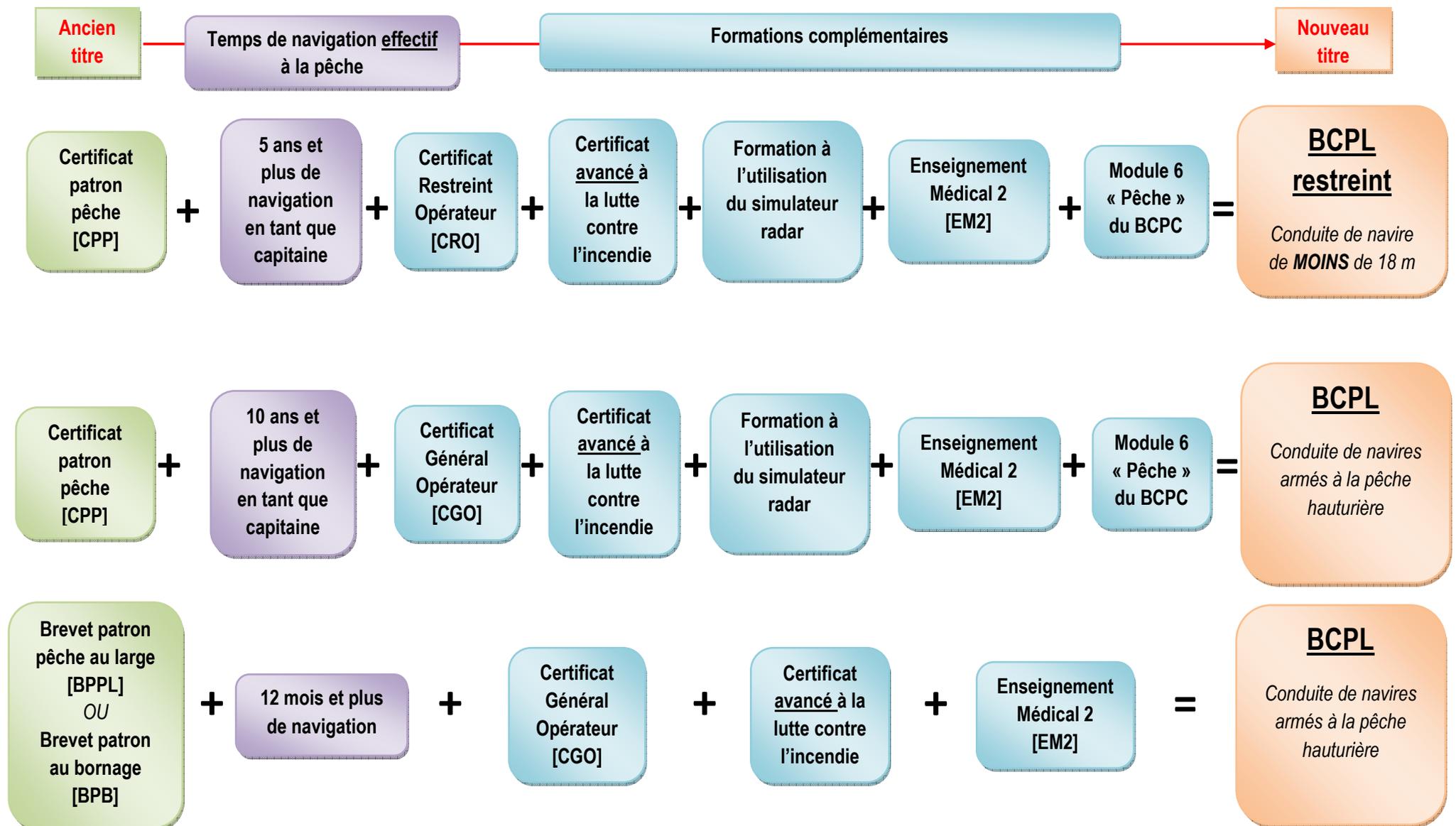
B.P 9005 – 98 715 Motu Uta PAPEETE – TAHITI

Standard: (689) 40.54.45.00 – Fax (689) 40.54.45.04

Mail: accueil.dpam@maritime.gov.pf

Site Internet : www.maritime.gov.pf





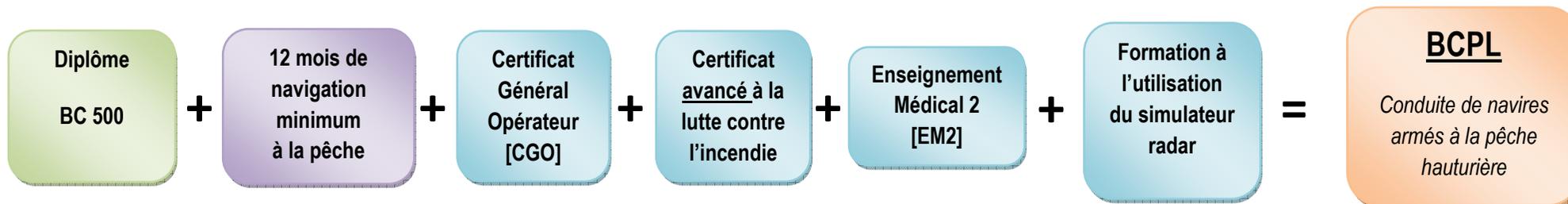
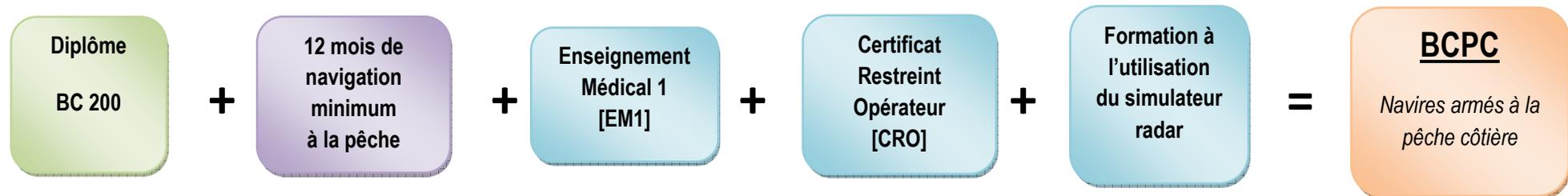
Fare Ute – Route de la Papeava – Entrée du Port Autonome (à côté du Chantier Naval du Pacifique Sud)

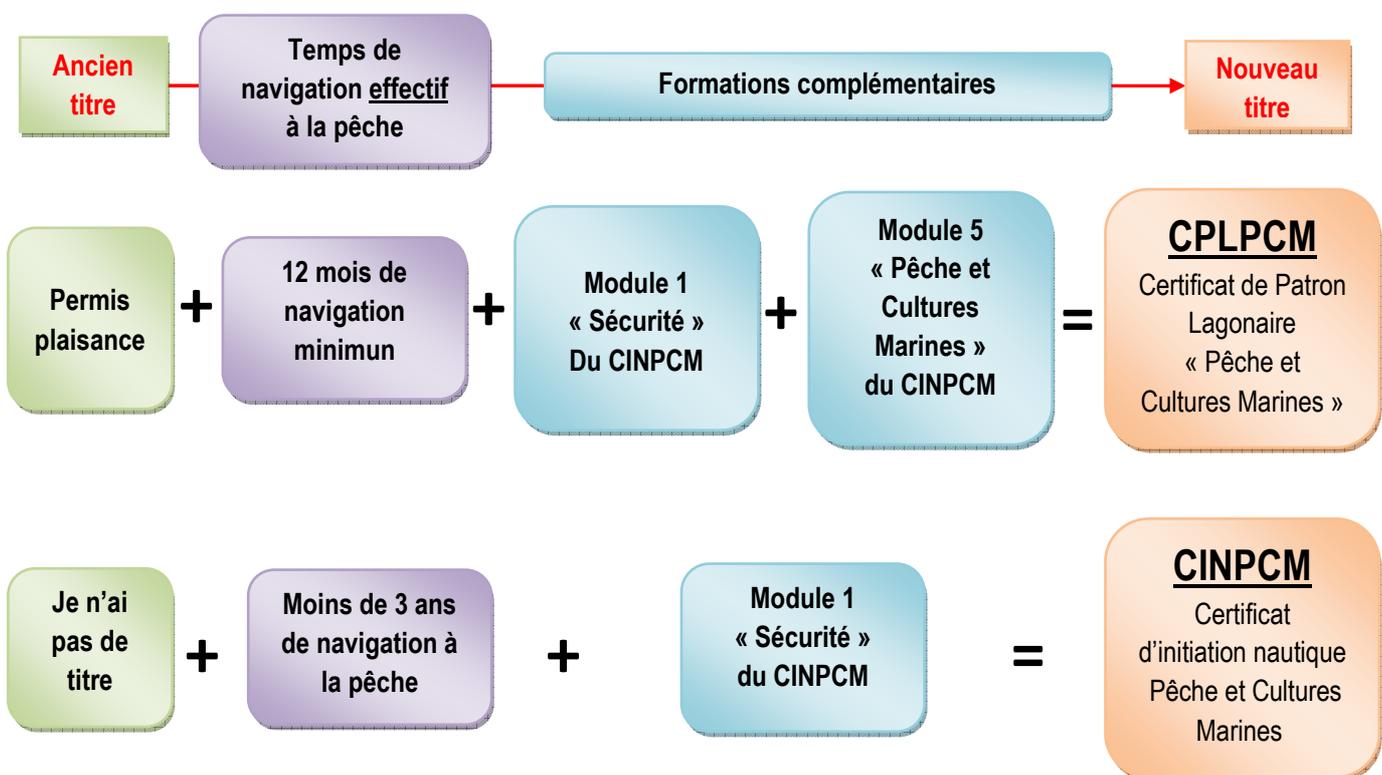
B.P 9005 – 98 715 Motu Uta PAPEETE – TAHITI

Standard: (689) 40.54.45.00 – Fax (689) 40.54.45.04

Mail: accueil.dpam@maritime.gov.pf

Site Internet : www.maritime.gov.pf





Qui délivre les nouveaux titres à la pêche ?

Les demandes d'équivalence, dûment complétées, sont d'inscrites à la commission d'équivalence. Cette commission se réunit environ 4 à 5 fois par an pour analyser chaque demande et émettre un avis. Les nouveaux titres sont délivrés par le Ministre en charge des affaires maritimes.

Depuis 2014, près de 500 demandes d'équivalence ont été examinées.

ATTENTION

Tous les professionnels de pêche qui n'auront pas fait le nécessaire pour leurs équivalences **AVANT** le **31 mai 2019** devront **TOUT** recommencer :

FORMATION INITIALE + EXAMENS